

Contrat de collaboration accueil de jour

Contrat de collaboration

entre

..... (Nom, prénom)

Bénéficiaire **L'Envol, référent**

Par votre signature, vous vous engagez à :

- Vous investir dans les activités définies, conformément au programme établi avec votre référent
- Respecter le programme et les horaires convenus
- **Vous présenter à l'Envol libre de toute consommation** et vous annoncer au secrétariat à votre arrivée
- Procéder aux contrôles demandés par le personnel
- **Vous abstenir de toute consommation d'alcool et autres produits psychotropes durant votre accueil** (exceptés tabac et médicaments médicalement prescrits)
- **N'introduire ni alcool ni aucun autre produit psychotrope dans l'institution** (exceptés tabac et médicaments médicalement prescrits)
- Participer activement aux entretiens de suivi programmé avec votre référent ;
- **Respecter le règlement de maison** en vigueur

Par sa signature, le référent, ainsi que l'ensemble du personnel de l'Envol, s'engagent à :

- Vous accueillir dans un cadre construit autour des valeurs **d'implication, de partage, de respect et de coopération**
- Vous proposer des ateliers et des activités ainsi que le matériel nécessaire à leur réalisation
- Vous assurer une présence professionnelle continue ainsi qu'une permanence téléphonique


Conditions de collaboration :


- Nous informer, au plus tard la veille à 17h, en cas d'absence. Les absences non-excuses seront facturées
- Vous êtes libres **d'interrompre votre accueil à tout moment** après 1 mois de participation. Vous vous engagez à en informer votre référent de manière à ce qu'un bilan puisse être réalisé et que la fin de l'accueil puisse être organisée selon vos besoins
- Nous informons votre garant financier et votre personne désignée **après 3 temps d'accueil manqué sans nouvelle de votre part**. De plus, le contrat de collaboration est remis en question
- Vous, ainsi que le personnel, avez le droit **d'accès à votre dossier** en tout temps
- Les informations vous concernant, y compris les informations médicales, sont **échangées à l'interne (entre les membres de l'équipe) et à l'externe (avec les intervenants de votre réseau)**

En cas de non-respect de ce contrat, de mise en danger de vous-mêmes et/ ou des autres usagers, des mesures pouvant aller jusqu'à une fin de collaboration immédiate seront décidées.

Tramelan, le

Le bénéficiaire : Le référent :

 Concept accueil de jour (224-DI-01)

 Règlement de maison (230-DI-02)